

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10.01.2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10.01.2025

Huit l'approuvent (Edmond MARI, Edmond MARI représentant Emmanuel MARTINEZ, Jacques SAULAY, Jacques SAULAY représentant Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Françoise DALBERA, Bruno CAILLER) et six ne l'approuvent pas (Nicolas BAILET, Catherine BAUDINO, Catherine BAUDINO représentant Harley BASILE, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA)

Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27.11.2023, la commune a exercé le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section C numéros 166 et 1538, lieu dit La Madone, la parcelle cadastrée C 166, d'une surface de 109m², se trouvant à un emplacement stratégique pour le futur aménagement du cœur de village, qui permettrait d'assurer la continuité entre le bâtiment mairie et la rue des Barbets, et qu'elle permet également un accès à la cour de la mairie, notamment. Cette décision a fait l'objet d'un recours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une négociation est en cours pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 166, d'une contenance de 1a 09 ca située au lieu dit La Madone, pour un montant de 16 460€ incluant les frais d'agence. L'agence a envoyé une offre d'achat de terrain. L'acquéreur initial s'est désisté.

Monsieur le Maire propose de faire une proposition ferme d'achat de la parcelle cadastrée section C numéro 166, d'une contenance de 1a 09ca, située au lieu dit La Madone, pour un prix de 16 460€ incluant les frais d'agence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix pour de faire une proposition ferme d'achat de la parcelle cadastrée section C numéro 166, située au lieu dit la Madone, pour un montant de 16 460€ incluant les frais d'agence et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des transferts de crédits selon le détail ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains)		4 950.00 €		
D 60611 : Eau et assainissement		780.52 €		
D 60612 : Energie – Electricité	3 124.46 €			
D 60628 : Autres fournitures non stockées	250.00 €			
D 60631 : Fournitures d'entretien	2 100.00 €			
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et f		180.00 €		
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains		120.00 €		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publi		1 800.00 €		
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux		480.00 €		
D 6168 : Autres primes d'assurance		340.00 €		
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		561.02 €		
D 6228 : Divers		500.00 €		

D 623 : Publicité, publications, relations publiques	900.00 €		
D 627 : Services bancaires et assimilés		20.00 €	
D 62876 : Remboursements de frais au GFP de rattaché		16 267.00 €	
D 6288 : Autres services extérieurs		800.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 374.46 €	26 798.54 €	
D 6218 : Autre personnel extérieur		3 800.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		10 229.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire	1 360.00 €		
D 64131 : Rémunérations	26 000.00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 000.00 €	
D 6470 : Autres charges sociales	735.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assim.	28 095.00 €	17 029.00 €	
D 7392221 : Fpic		207.68 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		207.68 €	
D 65568 : Autres contributions	5 340.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 340.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		700.54 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		700.54 €	
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du person			1 133.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges			1 133.00 €
R 70311 : Concession dans les cimetières (produit net)			339.24 €
R 70388 : Autres redevances et recettes diverses			84.00 €
R 704 : Travaux			550.38 €
R 7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'			1 550.00 €
R 70845 : Mise à dispo personnel facturé aux commune			1 062.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diver			3 585.62 €
R 781 : sifv			207.68 €
TOTAL R 78 : Reprises sur provisions			207.68 €
Total	39 809.46 €	44 735.76 €	4 926.30 €
INVESTISSEMENT			
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		17 945.54 €	
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		17 945.54 €	
R 203 : Frais études, recherche et développement et frai			17 945.54 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			17 945.54 €
Total		17 945.54 €	17 945.54 €
Total Général		22 871.84 €	22 871.84 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décidé par huit voix pour (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Emmanuel MARTINEZ) et sept voix contre (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Jean-Claude GALLIANO, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Jérôme MADONNA pour Julien MAÏSSA) d'effectuer les transferts de crédits ci-dessus

Dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports, lorsque le budget n'a pas encore été adopté.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, pour la commune, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir réaliser les travaux prévus.

INVESTISSEMENT AUTORISATION DU QUART DES DÉPENSES

DEPENSES 2024

Quart

2115	Terrains bâtis	82 000.00 €	20 500.00€
2131	Constructions bâtiments publics	1 830 000.00 €	457 500.00€
2132	Constructions bâtiments privés	107 121.78 €	26 780.25€
2135	Install. Générales, agencements,	38 795.00 €	9 698.75€
2152	Installations de voirie	60 000.00 €	15 000.00€
2156	Matériel et outillage d'incendie et de	1 000.00 €	250.00€
2158	Autres installations, matériel et	30 000.00 €	7 500.00€
2172	Agencements et aménagements de	122 000.00 €	30 500.00€
2188	Autres immobilisations corporelles	2 100.00 €	525.00€
	Total 21 Immobilisations corporelles	2 273 016.78 €	568 254.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix pour (Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Emmanuel MARTINEZ) et sept voix contre (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Jean-Claude GALLIANO, Harley BASILE, Catherine BAUDINO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Jérôme MADONNA pour Julien MAÏSSA), d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent; pour la commune, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir réaliser les travaux prévus

Questions diverses

- Travaux dans les bâtiments communaux : ce n'est pas prévu pour l'instant. Il faut changer la résistance du cumulus.
- Des poteaux sont au Col, ils doivent être enlevés.
- Le soir, un bus stationne, y a-t-il une autorisation ? Le chauffeur habite Châteauneuf, il le gare au Col.
- Le coffret électrique : il doit être disjoncté tous les soirs.
- L'abri bus du quartier des Tourrettes : pas de nouvelle
- Problème de circulation chemin des Tourrettes : l'email à la population n'a pas été fait. Il n'y a pas que des livreurs, il y a des propriétaires. Monsieur le Maire va convoquer la personne à la Tesla